



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ligne Plouaret Lannion

Question écrite n° 4606

Texte de la question

M. Yvon Bonnot appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la question de l'électrification de la ligne SNCF Plouaret-Lannion, dans les Côtes-d'Armor. Il s'agit, en effet, d'un dossier dont le règlement se fait attendre et qui mobilise, à juste titre, toute la population et les élus du secteur, au travers notamment d'actions comme l'arrêt de rames TGV en gare de Plouaret. Celles-ci traduisent l'attachement de la population à l'électrification et renforcent les prises de position unanimes des collectivités territoriales, et en particulier du conseil régional de Bretagne qui a adopté, en l'espèce, une position volontariste à propos du lancement de l'étude préalable d'un projet estimé à millions de francs. Cela ne constitue pas une dépense exceptionnellement élevée. Elle est pourtant vitale pour cette région car c'est la condition essentielle de la poursuite de son développement économique. Vitale aussi au regard d'un aménagement équilibré du territoire. Cette ligne constitue, en effet, la porte du Tregor. Sa non-électrification, c'est-à-dire à terme sa fermeture, serait catastrophique et accélérerait probablement les délocalisations des industries de pointe et des laboratoires de recherche vers des secteurs mieux équipés en matière d'infrastructure de transport, elle constituerait aussi un handicap pour le développement du tourisme, activité majeure de notre région. Or c'est peu de dire que la SNCF, et notamment sa direction régionale de Rennes, n'a pas fait preuve jusqu'ici d'une réelle détermination et d'un véritable souci de service public et de l'aménagement du territoire. En conséquence, il lui demande ce qu'il entend faire auprès de la SNCF pour que ce dossier puisse rapidement recevoir l'issue favorable qu'il mérite.

Texte de la réponse

L'arrivée du TGV à Plouaret a induit des changements de comportement dont la SNCF avec les collectivités locales a tenté de tirer le meilleur parti pour la région, avec l'objectif de constituer un système multimodal de transports publics pour le Tregor. La recomposition de l'offre ferroviaire de Plouaret à Lannion a été définie dans le cadre du partenariat SNCF/Région lors de la dernière convention. À ce jour 8 ou 9 circulations par jour et par sens relient Lannion à Plouaret avec une moyenne de 30 voyageurs par liaison. Les horaires sont prévus pour répondre au besoin des déplacements « domicile-travail » mais aussi à ceux des étudiants qui représentent une part non négligeable du trafic. Par ailleurs, cette desserte est renforcée le vendredi et le dimanche soir. Les autorails classiques ont tous été renouvelés en 1981. Enfin, l'électrification de la ligne Plouaret-Lannion figure parmi les opérations inscrites dans le cadre du contrat de plan qui vient d'être signé entre l'État et la région Bretagne.

Données clés

Auteur : [M. Bonnot Yvon](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4606

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 août 1993, page 2293

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2208